

PROCÈS VERBAL RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 26 MARS 2025

**Nombre de conseillers :**

- En exercice : 14
- Présents : 9
- Votants : 9
- Absents : 5

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-six mars, à 17 heures,  
Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de Monsieur Maurice ROULETTE, Maire.

Date de la convocation : 20/03/2025

Présents : M.ROULETTE, G.COLIN, T.JOSSOMME, S.LECORDIER, M.FOUREAU, J-F PELE, A.CHEVAL, N.MAULAVE, S.LE PART

Absents excusés : T.LERAY, K.GOBE, G.DAVY, L.FERET, C.POUREAU

Secrétaire de séance : S.LE PART

Auxiliaire de séance : G.FAURE

**ORDRE DU JOUR**

- **Attribution des lots 3 et 6 – Marché de construction de 4 pavillons**
- **Avenants marché épicerie**

**25/16 Attribution des lots 3 et 6 – Marché de construction de 4 pavillons**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal qu'à la suite de la consultation destinée à retenir les entreprises en charge des futurs travaux de construction de quatre pavillons locatifs à Saint Mars-sur-la-Futaie, une attribution partielle des marchés a été validée lors du Conseil du 6 mars 2025.

Il rappelle également que les lots n°3 « Ravalement » et n°6 « Menuiseries extérieures et intérieures » n'avaient reçu aucune offre.

Dans ces circonstances, et conformément aux dispositions de l'article R2122-2 du Code de la Commande Publique, une offre a été officiellement sollicitée auprès d'une entreprise pour chacun de ces lots.

Après avoir présenté la teneur des offres reçues pour ces deux lots, Monsieur le Maire propose de les retenir.

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide :**

- De retenir l'offre de l'entreprise FOUILLEUL (53300 AMBRIERES-les-VALLEES) dans le cadre du lot n°3 « Ravalement » de l'opération de construction de quatre pavillons locatifs à Saint Mars-sur-la-Futaie aux conditions indiquées au tableau ci-dessous.
- De retenir l'offre de l'entreprise BONDIS (35500 VITRE) dans le cadre du lot n°6 « Menuiseries extérieures et intérieures » de l'opération de construction de quatre pavillons locatifs à Saint Mars-sur-la-Futaie aux conditions indiquées au tableau ci-dessous.
- D'habiliter Monsieur le Maire à signer les marchés à intervenir et à engager les dépenses nécessaires.

**25/17 Avenants marché épicerie**

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil municipal les contours de l'opération de travaux de « Rénovation et construction d'un bâtiment à usage d'épicerie associative » et indique que des adaptations de chantier sont proposées à la validation du Conseil par voie d'avenant. Il présente la teneur de cet avenant:

**Avenant 1 au lot n°06 « Cloisons sèches plafonds » : Entreprise BREL +3261.63€ H.T**

Suite à l'agrandissement du magasin du magasin 1 dans la réserve et modifications des bureaux de l'étage

**Avenant 1 au lot n°09 « Peinture » : Entreprise GÉRAULT +695.06€ H.T**

Suite à l'agrandissement du magasin du magasin 1 dans la réserve

**Avenant 1 au lot n°05 « Menuiseries » : Entreprise PELÉ -4372.07€ H.T**

Moins-value store-banne, dépose de l'échafaudage, et plus-value suite à l'agrandissement du magasin 1 dans la réserve

**Avenant 1 au lot n°08 « Plomberie Chauffage VMC » : Entreprise LGP -762.74€ H.T**

Moins-value poste d'eau et petit chauffe-eau réserve et robinet extérieur

**Avenant 3 au lot n°03 « Charpente » : Entreprise COUPE -904.20€ H.T**

Plus-value chevêtre trappe d'accès au comble perdu

Moins-value plancher bois étage

**Avenant 1 au lot n°07 « Electricité » : Entreprise LGP -422.76€ H.T**

Moins-value et plus-value alimentation électrique

**Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents, le conseil Municipal décide :**

- De procéder à la passation de l'avenant n°1 du lot 06 décrits ci-avant dans le cadre des travaux de « Rénovation et construction d'un bâtiment à usage d'épicerie associative », conformément aux conditions indiquées dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.
- De procéder à la passation de l'avenant n°1 du lot 09 décrits ci-avant dans le cadre des travaux de « Rénovation et construction d'un bâtiment à usage d'épicerie associative », conformément aux conditions indiquées dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.
- De procéder à la passation de l'avenant n°1 du lot 05 décrits ci-avant dans le cadre des travaux de « Rénovation et construction d'un bâtiment à usage d'épicerie associative », conformément aux conditions indiquées dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.
- De procéder à la passation de l'avenant n°1 du lot 08 décrits ci-avant dans le cadre des travaux de « Rénovation et construction d'un bâtiment à usage d'épicerie associative », conformément aux conditions indiquées dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.
- De procéder à la passation de l'avenant n°3 du lot 03 décrits ci-avant dans le cadre des travaux de « Rénovation et construction d'un bâtiment à usage d'épicerie associative », conformément aux conditions indiquées dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.
- De procéder à la passation de l'avenant n°1 du lot 07 décrits ci-avant dans le cadre des travaux de « Rénovation et construction d'un bâtiment à usage d'épicerie associative », conformément aux conditions indiquées dans le tableau récapitulatif annexé à la présente délibération.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer les avenants à intervenir et à engager les dépenses nécessaires.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est close à 18h30.

**Validation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal du 26 mars 2025**

**SIGNATURE DU MAIRE ET DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE**

- **Attribution des lots 3 et 6 – Marché de construction de 4 pavillons**
- **Avenants marché épicerie**

**M. Le Maire, Maurice Roulette**



**Secrétaire de séance, Sylvie LE PART**